

Procès-Verbal de décision de l'Associé Unique

en date du 04/02/2026

A.L.C RH

EURL au capital de 5 000 € (cinq mille euros)
dont le siège social se situe au : 8, Rue Alfred Kastler 54320 Maxéville
enregistrée au RCS de Nancy sous le numéro 852 777 895

Je soussignée, Adeline Laurent, agissant en qualité de gérante et seule associée de la société : A.L.C RH, a pris une décision sur le point suivant :

Madame Adeline Laurent, associée unique, détenant l'intégralité des parts sociales composant le capital de la société,

a pris la décision relatée dans le présent procès-verbal, relative à l'ordre du jour suivant :

- Modification de la dénomination sociale

MODIFICATION DE LA DÉNOMINATION SOCIALE

Madame Adeline Laurent, associée unique de la société, décide ce jour de modifier la dénomination sociale de la société par le nom commercial suivant :
MAISON HUMANAË

De tout ceci, a été dressé un procès-verbal par l'associée unique, pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Maxéville, le 04/02/26

Adeline Laurent

